

Appel à candidature à un poste de Technicien forestier (H/F)

Centre National de la Propriété Forestière

Provence-Alpes-Côte d'Azur

<u>Intitulé du poste :</u>	Technicien forestier (H/F)
<u>Type de contrat :</u>	CDI à temps complet de droit public, selon statut des personnels du CNPFP (décret 2009-547 du 15/05/2009) ou fonctionnaire en détachement ou en position normale d'activité. Poste ouvert à la mobilité interne et au recrutement externe. Poste ouvert aux travailleurs handicapés.
<u>Catégorie d'emploi :</u>	B
<u>Rémunération :</u>	Traitement indiciaire selon les grilles statutaires du CNPFP (fonction de l'expérience professionnelle antérieure) et régime indemnitaire afférent ou grilles fonction publique de l'Etat. Fourchette : entre 27K€ et 40K€ brut annuel.
<u>Résidence administrative :</u>	Marseille (13)
<u>Prise de poste prévue :</u>	1^{er} avril 2023

Présentation du CNPFP

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFP) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment, accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPFP est la suivante :

- Un échelon national, la Direction générale ;
- Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;
- Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des plus boisées de France avec un taux de boisement de 51%. La surface forestière est constituée à part égale de résineux et de feuillus. La forêt privée représente 54% de la surface forestière régionale, 20% de cette surface dispose d'un document de gestion durable. La délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur est composée de 21 personnels techniques et administratifs au service des propriétaires forestiers.



Description du poste

Sous l'autorité de plusieurs ingénieurs territoriaux, le technicien forestier (H/F) sera en charge des missions suivantes :

- Participer aux actions de regroupement menées par le CNPF PACA : regroupement de chantiers (privés, public/privés, suite incendie) ou regroupement plus formel (ASL...);
- Faire la promotion et l'instruction des documents de gestion durable, organiser des réunions d'information auprès des propriétaires ;
- Contribuer au développement de l'activité conventionnelle au niveau régional :
 - GOPROFORMED : contact des propriétaires, relevés IBP, accompagnement de la mise en œuvre des interventions (ilots, irrégularisation), contribution à un guide technique sur la gestion irrégulière ;
 - Développement de projets RESPIR : travail avec les techniciens territoriaux pour faire émerger des projets, contacts avec les propriétaires, aide au chiffrage des projets et à l'obtention des autorisations administratives nécessaires ;
 - Expérimentation et Bioclimsol : relevés de terrain.

Profil recherché

Compétences et qualités requises

- Bac+2 de type BTS gestion forestière ou formation forestière équivalente ;
- Goût pour le développement forestier, l'initiative personnelle et le contact avec les propriétaires et gestionnaires ;
- Rigueur, sens de l'organisation, autonomie et esprit d'initiative ;
- Goût pour le travail de terrain ;
- Bonne capacité d'animation et de prise de parole en public ;
- Aptitude à s'intégrer dans une équipe et à travailler en collaboration sur divers projets ;
- Capacité de synthèse et de rédaction, maîtrise des logiciels informatiques courants et SIG (une connaissance de l'outil QGis serait un plus) ;
- Force de proposition afin d'élargir la mission et d'ouvrir de nouvelles perspectives ;
- Intérêt pour les enjeux de la forêt méditerranéenne, pour l'innovation ;
- Permis B valide obligatoire, voiture de service selon disponibilité, ou remboursement des frais kilométriques selon les barèmes administratifs en vigueur.

Dispositions internes

- 25 jours de congés annuel et 19 RTT soit au total 44 jours de repos (au prorata selon la présence et la quotité de travail) ;
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9€ pris en charge à 60% par l'employeur ;
- Le télétravail est envisageable à hauteur de 1 à 3 jours par semaine en fonction du métier exercé (hors dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire, transports...);
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 50% ;
- Participation employeur mutuelle à hauteur de 15€ par mois.



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

www.cnpf.fr





Personnes à contacter

- Christophe BARBE, Directeur : 04 95 04 59 04 - christophe.barbe@cnpf.fr
- Pauline MARTY, Ingénieure territoriale : 06 01 32 24 29 - pauline.marty@cnpf.fr

Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective **avant le 22 mars 2023** dernier délai, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste,
- un curriculum vitae détaillé précisant en particulier les études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles,
- les copies des diplômes ainsi que les attestations des titres et activités professionnelles cités dans le CV.

Par mail ou par courrier à :

M. le Directeur du CNPF PACA
7 impasse Ricard Digne
13004 MARSEILLE
paca@cnpf.fr

Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra le **28 mars 2023**, dans les locaux du CNPF, à Marseille.